



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 11 janvier 2021

portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ille-et-Vilaine et des côtes d'Armor

NOR : JUSF2101260A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté modifié du 28 mai 1993 relatif au taux de responsabilité et au montant du cautionnement ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté modifié du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier NR/MS/AMB/2020/220 du 20 novembre 2020 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse, demandant la nomination de M^{me} Mihaela IVAN en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ille-et-Vilaine et des côtes d'Armor ;

Arrête :

Article 1^{er}

M^{me} Mihaela IVAN est nommée régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ille-et-Vilaine et des côtes d'Armor, à compter du 12 janvier 2021.

L'intérim ne pourra pas excéder 6 mois, renouvelable une fois.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 30 000 euros, le montant du cautionnement imposé à M^{me} Mihaela IVAN est fixé à 3 800 euros.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 11 janvier 2021

**Pour la ministre,
et par délégation,
Le chef du bureau de la synthèse,**

Nizar AZOUZ


Le chef du bureau de la synthèse
Nizar AZOUZ